

PRATIQUE DE LA MOTO DANS LA RESERVE DE BAIE DE SOMME

Dans le n°7 de "Picardie-Nature" d'avril 1980, nous avions publié l'arrêté préfectoral du 19 juin 1978 interdisant la circulation des véhicules et engins à moteur sur le littoral et dans les dunes.

Une pétition à signer réclamait l'application de cet arrêté, ainsi que le respect de la vocation première des espaces mis en réserve. Le GEPOP demandait surtout qu'un espace réservé soit mis à la dis--position des usagers de la moto en vue d'une pratique dans le respect des intérêts de chacun.

Cette pétition, une fois signée, était à renvoyer à Mr le Sous-Préfet d'Abbeville chargé de l'exécution de l'arrêté en question et nos remercions ici tous nos membres et amis qui ont répondu à notre appel. (on peut toujours envoyer cette pétition signée, puisque, comme nous allons le voir, le problème reste posé).

Mais notre action ne s'est pas limitée à cette pétition. Au cours du mois d'avril des contacts étaient pris avec les responsables de l'O.S.K.A.M. (Organisation Sportive Karting Auto Moto) de Fort-Mahon qui organisent chaque année la fameuse ..."ronde des sables", ainsi qu'avec le président de l'Association de Chasse sur le Domaine Public Maritime de la Baie d'Authie-Sud. Ces deux associations sont évidemment concernées par les agissement des pratiquants de la moto sauvage au niveau de la réserve de Baie de Somme, c'est à dire dans l'espace compris entre La Maye au N.W. du Crotoy et le sud de la Baie d'Authie.

Fait intéressant donc, puisque chasseurs de gibier d'eau, pratiquants de la moto et protecteurs de la Nature ont signé le même texte (reprenant les trois points de la pétition citée plus haut) et ont demandé un entretien au Sous-Préfet d'Abbeville.

L'entrevue a eu lieu le 14 mai dernier et chacun des trois pointsfut particulièrement étudié, surtout celui demandant la création d'un espace propice à la pratique des sports motorisés. Il est bien évident que tant que ce terrain n'existera pas, certains pratiquants non inscrits à un club, peu scrupuleux ou tout simplement ignorant la règlementation, conti--mueront d'évoluer dans la réserve. Il avait été d'ailleurs demandé la mise en place d'un nombre suffisant de panneaux signalant l'interdiction. Qu'en est-il aujourd'hui?

A chaque sortie d'observations ornithologiques dans ce secteur (les membres de la Sectio-Ornitho qui sont souvent sur le terrain peuvent en témoigner), des motos non immatriculées (ce qui est encore une infraction, compte-tenu de la cylindrée des engins) sillonnent l'estran sableux et le massif dunaire en bordure, ce qui perturbe evidemment l'avi--faune migratrice à la grande joie de certains chasseurs postés à la péri--phérie de la réserve. Une exception à ce triste tableau: lors du Week-end d'initiation à l'ornithologie des 6 et 7 décembre derniers, aucun engin à moteur n'a été signalé dans le secteur le dimanche entre 10 heures et 15 heures... il faut dire qu'il faisait un froid de canard!

A l'heure actuelle aucun terrain n'a encore été trouvé. Les pouvoirs publics en laissent la recherche aux clubs motorisés qui doivent faire des propositions en ce sens. Les pratiquants de sports nautiques, par exemple, bénéficient de structures aménagées à la charge des collectivités, comme pour beaucoup d'autres activités sportives. Les pratiquants de la moto sportive, organisés en clubs ou associations, n'ont pas tort d'être considérés comme des parents pauvres tant que les pouvoirs publics ne s'inté--resseront pas aux racines du mal. La solution doit se trouver à ce niveau et ce n'est pas en pratiquant la politique de l'autruche (le sable des dunes incitant peut-être?..) que les problèmes seront résolus.

Réserve: havre de paix?... Les motos y sont de plus en plus nombreuses, la ronde des sables de Fort-Mahon, l'enduro du Touquet incitent de plus en plus d'adeptes à s'entraîner dans le milieu dunaire si fragile, le survol d'avions à basse altitude, les explosions de munitions (20 tonnes par mois!...), toutes ces "activités" perturbuent gravement la vie sous toutes ses formes tant dans la réserve que dans la parc ornitho--logiquesitué à côté.

Une réserve dont l'intérêt international n'est plus à démontrer,* se doit d'être respectée. Il faut que cessent toutes ces agres--sions, le GEPOP ne faiblira pas, il s'emploiera une fois encore à faire respecter "le territoire des autres".

*cf. le mouvement de soutien international au GEPOP contre le projet de route au travers du massif dunaire du Marquenterre à partir de la commune de St Quentin en Tourmont.